

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Assurance automobile (véhicule)

Souscription et vie du contrat

Souscription du contrat

Assurance obligatoire ou "au tiers"

Assurances facultatives et "tous risques"

Attestation et certificat d'assurance

Modification du contrat

Résiliation du contrat

Recours et litiges

Prime

Tarifs, cotisations et durée du contrat

Bonus-malus

Jeunes conducteurs et surprime d'assurance

Sinistre

Accident et constat

Vol du véhicule

Indemnisation du sinistre

Dégâts matériels

Dommages corporels

Vol

Accident de la route

**Questions –
Réponses**

- Franchise d'assurance : comment fonctionne-t-elle ?
- Accident sous l'effet d'alcool ou de drogue : quelles conséquences sur l'assurance ?
- Est-on couvert par l'assurance automobile pendant un voyage à l'étranger ?
- La collision avec un animal sauvage est-elle indemnisée ?
- Qu'est-ce que la garantie responsabilité civile ?
- Comment fonctionne l'assurance en cas de prêt d'un véhicule à un tiers ?
- Covoiturage : faut-il prendre une assurance spéciale ?
- Doit-on assurer une voiture en leasing (ou crédit-bail ou location avec option d'achat) ?
- Doit-on s'assurer lorsqu'on circule à vélo ?
- Quels documents faut-il pour circuler en 2 roues ne dépassant pas 50 cm3 ?
- Est-on assuré quand on utilise son véhicule personnel pour le travail ?
- Quelle assurance pour une location occasionnelle ?
- Comment assurer un tracteur ou un engin automoteur agricole ?
- Dois-je modifier le contrat pour mon enfant en conduite accompagnée ?
- Une caravane doit-elle avoir une assurance auto ?
- Faut-il une assurance pour conduire une voiture sans permis ?
- Que devient le véhicule accidenté ?
- Que faire si les assurances refusent d'assurer un véhicule ?
- Un véhicule doit-il être assuré même s'il n'est pas utilisé ?
- Faut-il assurer un véhicule de collection ?
- Quel est le délai de prescription en matière d'assurance ?
- Que faire si vous vendez votre véhicule ?
- Comment se déroule l'expertise ?
- Est-on indemnisé du préjudice indirect causé par un accident ?
- Un étranger qui vient en France en voiture est-il couvert par son assurance ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Carte grise
- Permis de conduire

**Pour en savoir
plus**

- Assurance automobile
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- Se préparer à s'assurer
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)
- Vérifier qu'un établissement est autorisé à exercer
Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR)

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots
Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
[Site ville](#)
[Site tourisme](#)
[Téléphone 04 67 07 73 12](#)
[mail](#)

